

TARIFS 2019

LES COURS THÉORIQUES¹

1 ^{ère} année :	259 €
Préparation au permis côtier	
2 ^e année :	259 €
Préparation au permis hauturier	

NAVIGATION "FUN"²

WE 2 jours :	159 €
WE 3 jours :	239 €
WE 4 jours :	319 €
WE 5 jours :	399 €

LES OFFRES "DÉCOUVERTE"³

WE "Découverte" 2 jours : à bord de Soprano	139 €
WE "Découverte" 3 jours : à bord de Soprano	219 €

LES OFFRES "PACKNAV"²

PACKNAV 1 ^{ère} année : Cours 1 ^{ère} année + 13 jours de navigation	969 €
PACKNAV 2 ^e année : Cours 2 ^e année + 13 jours de navigation	969 €
PACKNAV 13 : 13 jours de navigation	799 €
PACKNAV 7 : 7 jours de navigation	499 €

LES SUPPLÉMENTS

Jour supplémentaire au-delà d'un PACKNAV 7 :	69 €
Jour supplémentaire au-delà d'un PACKNAV 13 :	59 €
Régate : "Tour de Belle-Île"	75 €
Régate : "Tour des Ports Vendéens"	100 €
Croisières "Méditerranée"	150 €

¹ Adhésion ECP (60 euros) en sus.

² Adhésion ECP (60 euros) en sus + licence FFV (57 euros), éventuellement en sus.

³ L'offre «Découverte» ne peut être utilisée qu'une seule fois.

Les réservations pour les navigations "FUN" restent conditionnées à la réception sous cinq jours des règlements correspondants. Aucune annulation de réservation survenant dans un délai inférieur à 30 jours avant la date ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement ou à une compensation en jour de navigation. Dans le cas de forfait annuel (PACK), les jours réservés annulés hors délai (30 jours) seront décomptés.

L'adhésion ECP est obligatoire pour bénéficier des services de l'association et de l'assurance.

Le prix des navigations s'entend hors caisse de bord et frais de déplacement.

Attention :

- En cas d'avarie au cours d'une navigation, une somme de 30 € maximum sera exigée de la part de chacun des membres du bord.
- Conformément à la loi du 16 juillet 1987, le participant est informé de la possibilité de souscrire une garantie individuelle marine complémentaire (et ses extensions) auprès de la FFV.
- Le chef de bord se réservant le droit de refuser l'embarquement d'un équipier qu'il jugerait inapte à naviguer, votre signature vous engage à accepter la déclaration suivante : «Je ne souffre d'aucune affection limitant ma capacité à manœuvrer à bord d'un voilier. Dans le cas contraire, je m'engage à en parler à l'encadrement de l'ECP avant les périodes de navigation».

